

# Journal Le Chéran

octobre 2004 (n°7)

## Dossier

### La saison estivale du Chéran



## Sommaire

### Réhabilitation du Dadon

★ Réaménagement par les techniques du génie végétal du ruisseau. 2

### Seuils de la COMPÔTE

★ Étude sur leurs confortements et le franchissement piscicole. 2

### Écrevisses à pattes blanches

★ Étude sur les causes de leurs disparition. 3

### Dossier

★ La saison estivale du Chéran. 3

### Interviews :

★ Notre patrimoine : les moulins. 4

## Édito

Il est bien rare que les pics de précipitations du mois d'août viennent accidenter la courbe annuelle des relevés pluviométriques. Pourtant, en cet été 2004, l'entorse faite par dame nature aux lois des statistiques aura été une aubaine pour les milieux naturels à défaut d'avoir fait le bonheur des vacanciers. Le Chéran et son écosystème en auront été les premiers bénéficiaires.

Le Chéran va, suite à la signature de la deuxième phase du contrat rivière, faire l'objet d'une nouvelle période de 5 années d'études, de surveillance, d'entretien et de soins.

Aussi, nous profitons de ce nouveau départ pour vous adresser ce bulletin d'information au look remodelé.

Vous y trouverez, comme par le passé, des détails sur les études et travaux en cours, mais vous pourrez aussi suivre, sous forme graphique, nos principaux indicateurs de progrès en termes de stabilisation du lit de la rivière, d'évolution de la faune piscicole, de pollutions résiduelles ou de qualité des eaux. À ce sujet, depuis le début de cette année 2004 et grâce au financement du Parc Naturel Régional des Bauges, une mesure de qualité des eaux du Chéran est réalisée en continu au rythme d'un prélèvement automatique toutes les heures.

Les résultats sont, dans l'ensemble, comme vous pourrez le constater, très encourageants.

Seront aussi exposées et illustrées les différentes techniques d'intervention retenues et éprouvées sur nos chantiers de restauration ou d'entretien de la rivière et de ses affluents.

Enfin, la page interview vous permettra de découvrir ou de redécouvrir les hommes et le patrimoine qui font la richesse de notre bassin de vie, celui du Chéran.

**Marcel VERNEY**  
Président du SMIAC





## Réhabilitation du Dadon

L'aménagement de la section aval du Dadon (RUMILLY) en un milieu propice au développement de la faune aquatique tout en protégeant les infrastructures voisines, résulte d'une collaboration étroite avec la Fédération de Pêche de Haute-Savoie et l'Association de Pêche de l'Albanais.



Le Dadon avant les travaux

### Pourquoi réaménager le ruisseau du Dadon ?

Les différents problèmes physiques dont souffre le Dadon puisent leurs origines dans le détournement de son lit il y a une dizaine d'années. Ainsi, à la place d'un cours d'eau naturel au tracé sinueux, on trouve aujourd'hui un lit rectiligne comparable à un canal. Les effets de cette chenalisation s'en ressentent très fortement: incision du lit de plus d'un mètre, érosions de berges importantes, déstabilisation des enrochements, faibles hauteurs d'eau en période d'étiage, disparition de la faune piscicole...

### Comment mesurera-t-on l'impact des aménagements programmés ?

La Fédération de Pêche de Haute-Savoie a effectué avant les travaux un inventaire piscicole afin d'avoir un état des lieux du Dadon. Le même diagnostic sera réalisé d'ici quelques années, ceci dans un but de pouvoir effectuer un comparatif du milieu avant et après travaux. Suite aux prochains numéros...

### Le chantier :



Pendant les travaux, aménagement du lit d'étiage

Les travaux, menés en Mai-Juin 2004 consistaient à redonner au Dadon un fonctionnement plus naturel. Le SMIAc a utilisé différentes techniques de génie végétal. Les aménagements ont pris en compte les enjeux économiques de la zone industrielle des Rizieres. Afin de la protéger des crues du Dadon. Il a été créé une zone d'expansion de crue où le cours d'eau peut temporairement s'épandre sans causer de dégâts à la zone.

Plus tard, vers le mois de novembre, le SMIAc procédera à la plantation d'arbres adaptés au milieu. Le coût des travaux s'élève à 76 634 € HT. Ils sont financés à hauteur de 65 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les Conseils Généraux de Savoie et de Haute-Savoie et l'Etat.

### Le génie végétal, qu'est ce que c'est ?

C'est l'utilisation des végétaux et de leurs propriétés mécaniques dans les aménagements de stabilisation des berges. Ces techniques ont l'avantage de bien s'intégrer dans le paysage.

Elles ont pour nom :

#### ★ Fascinage :

Il consiste en la mise en place de branchages de saules entre deux rangées de pieux. Le saule va bouturer et le développement des racines viendra progressivement stabiliser les berges. Autre avantage, il apportera de nouvelles caches pour la faune aquatique.



Fascinage

#### ★ Tressage :

Cette technique, similaire au fascinage, ne nécessite qu'une seule rangée de pieux. Elle est utilisée sur des secteurs soumis à des forces érosives moins importantes.



Tressage

#### ★ Caisson végétalisé :

Il est utilisé dans les secteurs soumis à de fortes actions érosives et/ou la pente des berges est abrupte. Les caissons sont formés de rondins de bois entrecroisés remplis de terre. Un géotextile biodégradable maintient temporairement la terre dans son caisson. Les branchages de saules, insérés entre chaque étage du caisson, développent un important système racinaire qui permettra à long terme de stabiliser la berge.



Caisson végétalisé



## Seuils de La COMPÔTE

### Confortement et franchissement piscicole des seuils.

Une étude est menée actuellement sur les seuils de LA COMPÔTE. Son objectif est double : la définition d'un confortement définitif des seuils en place et la construction d'ouvrages de franchissement piscicole sur ces seuils.



Seuil amont de la Compote

### Pourquoi cette étude ?

Le Chéran divaguait autrefois dans la plaine alluviale sur les communes de JARZY, ÉCOLE et LA COMPÔTE. Il a été endigué par le passé. Cet endiguement a provoqué une incision du lit du Chéran mettant en péril les terrains de la zone artisanale et la route départementale. Trois seuils de stabilisation ont alors été construits dans les années 1970. Devant une menace de basculement, un confortement provisoire de ces seuils a été réalisé dans le cadre du Contrat de Rivière en 2000. Les seuils, dont les hauteurs sont comprises entre 1,20 m et 2,7 m, ne sont actuellement pas franchissables par les poissons.

### Objectif de l'étude :

- ★ Préciser l'état des digues existantes et les risques les concernant.
- ★ Définir les modalités de confortement des seuils.
- ★ Déterminer les aménagements à réaliser pour permettre le franchissement des ouvrages par les poissons.

Cette étude constitue l'étape préliminaire aux travaux de confortement des trois seuils et de leur franchissement par les poissons, prévus pour 2005.

DOSSIER

## La saison estivale du Chéran

Le Chéran est une rivière à fort potentiel piscicole, traditionnellement fréquentée par de nombreux pêcheurs. Ce cours d'eau est aussi très attirant de part ses caractéristiques physiques et paysagères. Pendant la saison touristique, les risques de conflits d'usage augmentent car son débit diminue fortement alors que sa fréquentation croît.



Baigneurs au bord du Chéran

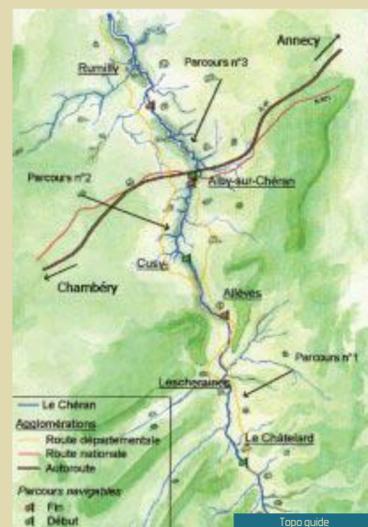
### Cohabitation entre les différents usagers du Chéran

Pour une bonne cohabitation entre les activités de pêche et les sports d'eau vive, la pratique du canoë-kayak sur la rivière du Chéran est régie par un code de bonne pratique. Il a été élaboré par le SMIAc en collaboration entre les Associations de Pêche, les Comités Départementaux de Canoë-Kayak et les structures commerciales de location de canoë.

Un débit de 5 mètres cube par seconde a été défini comme seuil minimum à la pratique du canoë-kayak.

En dessous, la lame d'eau très réduite rend la navigation difficile sur de nombreux passages et occasionne des racrages et portages, sources de perturbations pour le milieu aquatique.

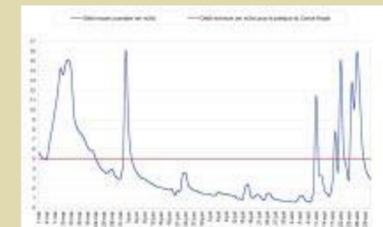
Cette charte est consultable au bureau du SMIAc. Un topo guide présentant les différents parcours de canoë-kayak est également disponible dans les bureaux du SMIAc.



### La situation météorologique pendant l'été 2004

Cet été, le bassin versant du Chéran a été arrosé de façon hétérogène par des pluies intermittentes. Les températures sont restées élevées bien qu'inférieures au niveau atteint lors de l'épisode caniculaire de l'an dernier. Les pluies abondantes des derniers quinze jours d'août ont modifié la situation de sécheresse observée en début d'été. Cependant, le niveau des réserves en eau reste faible car la pluviométrie du début d'année 2004 n'a pas permis de recharger les ressources déjà sérieusement mises à mal pendant l'été 2003.

### Le débit du Chéran pendant l'été 2004



### Où se renseigner sur le débit du Chéran ?

Le SMIAc possède un point de mesure en continu du débit du Chéran sur la commune de Lescheraines au lieu dit "La Charniaz". Ainsi, pour connaître les conditions de débit et les possibilités de navigation, vous pouvez contacter le SMIAc. D'autre part, des échelles de niveau ont été mises en place sur les zones d'embarquement de canoë-kayak. Ces dernières, graduées en blanc et rouge, donnent une indication sur le débit de la rivière et sur la possibilité de pratiquer le canoë-kayak.

### La qualité de l'eau du Chéran pendant l'été 2004

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges en partenariat avec le SMIAc et l'Association de Pêche du Chatelard réalise une campagne de suivi de la qualité de l'eau sur le haut Chéran. Les polluants organiques surveillés sont les Nitrates, Phosphates, Phosphore total, Matières en Suspensions, Ammoniaque, Carbone Oxygène Dissous. Les premiers résultats sont globalement plutôt encourageants et montrent une bonne qualité des eaux (cf tableau ci-dessous). Nous tenons à remercier l'Association de Pêche du Chatelard pour sa forte implication dans ce projet. La mise en place d'un second point d'analyse sur le bas Chéran est en cours de négociation.

Altérations	Analyses	Dates prélevées									
		3-mai-04	11-mai-04	25-mai-04	1-juin-04	8-juin-04	21-juin-04	13-juil-04	20-juil-04	26-juil-04	
Particules en suspension (1)	MES mg/l	< 2	< 2	< 2	< 2	4,4	< 2	< 2	12	7,4	
	PC4 mg/l PO4	< 0,06	2,96	< 0,06	< 0,06	< 0,06	< 0,06	< 0,06	0,06	< 0,06	
Matières phosphorées (2)	Ptotal mg/l P	0,02	0,017	0,015	< 0,02	0,21	0,03	< 0,02	0,03	< 0,02	
	NO3 mg/l NO3	2,9	2,6	2,9	2,8	2,5	3,2	3,5	3,7	4	
Matières azotées et nitrates (2)	NO3 mg/l N	0,66	0,59	0,66	0,63	0,56	0,72	0,79	0,84	0,9	
	NH4 mg/l NH4	0,05	0,04	0,03	< 0,02	0,02	< 0,02	< 0,02	0,02	< 0,02	
Matières organiques et oxydables (3)	COD mg/l C	0,5	1,2	< 1	1	1,4	1	< 1	1,4	< 1	

(1): trouble l'eau et gêne la pénétration de la lumière. (2): contribuent à la prolifération d'algues éventuellement toxiques. (3): consomment l'oxygène.

Qualité: Très bonne, Bonne, Moyenne, Médiocre, Mauvaise



## Au secours des écrevisses à pattes blanches

La Fédération de Pêche de Haute-Savoie en partenariat avec le SMIAc a lancé une étude en 2004 sur le recensement et les causes de disparition des populations d'écrevisses à pattes blanches sur la partie Haut Savoyarde du Chéran.

### Pourquoi ?

De part ses exigences en terme de qualité d'eau, l'écrevisse à pattes blanches symbolise la pureté des rivières. Cette espèce qui colonisait jadis la plupart des cours d'eau français ne présente plus aujourd'hui que des populations isolées et en régression sur le bassin versant du Chéran (comme à l'échelon national). Cette espèce est protégée par de nombreux textes de loi et est inscrite dans la directive habitat Natura 2000.

### Objectif de l'étude :

- ★ Rechercher les causes de leurs disparitions sur certains ruisseaux.
- ★ Proposer des actions à mener pour protéger les sites où existent encore des écrevisses.
- ★ Rechercher des sites favorables pour une éventuelle réintroduction de cette espèce.

### Méthodologie de l'étude ?

Tout d'abord, la Fédération de Pêche de Haute Savoie se base sur des relevés déjà effectués par le Conseil Supérieur de la Pêche et sur des témoignages récents de pêcheurs et de riverains. Après cette enquête préalable, elle prospecte sur le terrain, de nuit avec des lampes car l'écrevisse est une espèce nocturne.

Elle lance ensuite une campagne d'analyse sur les ruisseaux ayant fait l'objet d'un comptage et cherche la corrélation entre les pollutions et l'absence ou la présence des écrevisses à pattes blanches. Une investigation plus poussée permettra de caractériser finement les types de pollutions (produits phytosanitaires, métaux lourds,...) qui ont une incidence sur la disparition des écrevisses.

Un premier recensement, établi en 2003, sur les affluents du Chéran, avait permis de recenser l'existence d'écrevisses sur les ruisseaux de la Vergone et du Lenard (MASSINGY) et du ruisseau de Ramaz (CESSSENS).

Si vous connaissez des ruisseaux où il y a des écrevisses à pattes blanches, n'hésitez pas à contacter le SMIAc ou les Fédérations Départementales de Pêche.



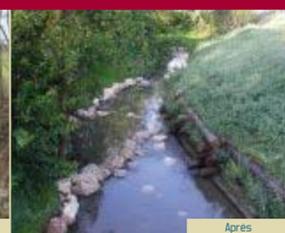
Ecrevisse à pattes blanches

## Comparatifs



Avant

Lit uniforme, berge abrupte érodée.



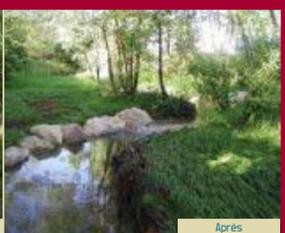
Après

Diversification des écoulements, stabilisation de la berge par le caisson végétalisé, augmentation de la hauteur d'eau par rétrécissement du lit.



Avant

Lit rectiligne.



Après

Ancien lit comble, création d'un méandre et d'une zone de dissipation de crue.



## Interviews

# Notre patrimoine les moulins....

Visiter notre patrimoine, c'est à coup sûr une très bonne idée de promenade pour un après-midi entre amis ou en famille. Vous serez très bien accueillis par les propriétaires du moulin de Mûres (M. Béchet et M. Gruaz) et du moulin d'Arith (M. Morand) non avarés de faire découvrir ce patrimoine qu'ils mettent en valeur de si belle manière avec l'aide notamment de l'association "Les amis des moulins Savoyards".



Le moulin de Mûres



Le moulin de Mûres

### Le moulin de Mûres

Le moulin de Mûres est situé sur la route de GRUFFY depuis ALBY-SUR-CHERAN.

**SMIAC : Pouvez vous nous faire un historique du moulin ?**

M. BECHET : Il fut construit en 3 étapes successives que l'on devine lorsque l'on se tient sur la route face au bâtiment. La première partie, à droite, fut érigée en 1868 et était constituée du moulin à grain qui deviendra le moulin du village. Ce dernier servait à la fabrication des farines et de l'aliment pour les animaux. La seconde partie (centrale) du moulin fut érigée peu de temps après la construction de la première soit en 1870. C'était l'habitation du meunier, l'usine et toute la machinerie du moulin. Enfin la dernière partie (à gauche), fut construite vers 1894 et concernait les annexes, écuries et granges.

**SMIAC : Comment était alimenté le moulin ?**

M. BECHET : Il était alimenté par un bief dont la prise d'eau se situe sur le ruisseau de la Véise au lieu dit "Les Ailloux". A cette époque, le bief alimentait également la scierie Marthod, la scierie Reignier (sablères Benaccio) ainsi que les carderies de l'ancien village de tannerie d'Alby-sur-Chéran.

**SMIAC : Le moulin est-il encore en état de marche ?**

M. BECHET : Oui. Malheureusement, le bief est aujourd'hui asséché voir même détruit par endroit, privant le moulin de son droit d'eau et lui faisant perdre un peu de son charme.

Cependant, nous continuons à faire tourner la roue du moulin par le biais d'un système de réservoir d'eau que nous pompions en circuit fermé. Nous avons également à l'intérieur : le comble (endroit où le grain était entreposé), l'usine (local où le grain était broyé), la machinerie (lieu où se trouve le mécanisme du moulin) et le four à pain traditionnel.

**SMIAC : Est-il possible de visiter votre moulin ?**

M. BECHET : Le moulin est visible sur rendez-vous (tel. : 04 50 68 16 57) par petits groupes de personnes. Nous accueillons également en période scolaire des classes d'écoles primaires. Le but de ces visites n'étant pas de faire du profit mais de permettre à l'association (l'Amicale du Moulin de Mûres) que nous avons monté de continuer à mettre en valeur ce patrimoine. D'autre part, deux journées portes ouvertes ont lieu chaque année à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine (septembre) et des Journées du Patrimoine de Pays (juin).



Le moulin du pont d'Arith

### Le moulin du pont d'Arith

On peut accéder au moulin par la commune de LESCHERAINES puis direction ARITH.

**SMIAC : Pourriez-vous nous faire un historique de votre moulin ?**

M. MORAND : Le moulin du pont d'Arith est un héritage familial, il y a toujours eu deux générations de Morand qui travaillaient sur le moulin (père et fils) jusqu'à la génération de mon père. Le moulin fut construit en 1896 par mon arrière grand-père. Au début, c'était uniquement une scierie car mon arrière grand-père était ébéniste et a voulu développer sa filière bois. Par la suite, sur le moulin a été développé la fabrication d'huile de noix. Le presseur à pomme est arrivé au moulin en 1920 pour la fabrication du cidre.

**SMIAC : Toutes ces activités sur le site du moulin ! Comment s'organisaient-ils pour le travail ?**

M. MORAND : Le travail était réparti tout au long de l'année en fonction des saisons et du temps. Ainsi pendant le printemps et l'été, la grande partie du travail était de s'occuper de la scierie. Puis en automne, c'était la fabrication du cidre. Enfin en hiver, ils fabriquaient l'huile de noix. Sur le moulin il y avait deux personnes à temps plein. Au printemps et en été, il y avait toujours deux saisonniers pour faire face au surcroît de travail lié à la scierie.

**SMIAC : Comment les affaires étaient-elles négociées avec les clients ?**

M. MORAND : Habituellement, les propriétaires des moulins et meuneries étaient rémunérés en nature. En effet, ces derniers gardaient un pourcentage sur le produit fini, par exemple ils gardaient 1 sac de farine pour 10 sacs produits. Or, dans ce moulin, il était convenu que les clients payaient en argent la transformation de leur bois, leurs pommes et

leurs noix. Ils recevaient la totalité de la transformation de leur propre produit.

**SMIAC : L'ensemble de la machinerie présente sur place est-elle encore fonctionnelle ?**

M. MORAND : Oui, tout fonctionne encore comme la roue à auget du moulin. La scierie sert occasionnellement lors de manifestations ou à titre personnel. L'huilerie est quand à elle ouverte deux jours par semaine en hiver pour les particuliers désirant fabriquer leurs huiles de noix. Enfin, le presseur à cidre est utilisé environ huit jours par an.

**SMIAC : Avez-vous des ambitions pour votre moulin ?**

M. MORAND : Nous avons en projet de rénover le bâtiment du moulin. Pour cela, j'aimerais installer un système de turbine afin de produire de l'électricité par le biais du bief sur le Nant de Saint-François. Ainsi, l'énergie produite pourrait me servir pour le chauffage en hiver. Malheureusement, le débit du Nant se réduit d'année en année, ce qui limite mes possibilités de développer cette énergie renouvelable...

**SMIAC : Faites-vous visiter votre superbe patrimoine ?**

M. MORAND : Oui bien sûr, il suffit juste de prendre rendez-vous en m'appelant par téléphone (tel. : 06.11.04.66.53). Nous préférons faire des visites pour des petits groupes. Cette activité de faire connaître la vie du moulin est une chose très importante à mes yeux. J'ai d'ailleurs l'intention de la développer dans l'avenir. Nous possédons également un site Internet : <http://moulinmorand.free.fr> où nous expliquons le fonctionnement du moulin, les manifestations que nous organisons comme par exemple la fête du moulin qui se déroule tous les ans le troisième dimanche de juin.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à appeler les techniciens du SMIAC :  
**Sandrine Roque et Régis Talguen**  
Tél. 04 50 68 26 11  
Mail : [smiac@si-cheran.com](mailto:smiac@si-cheran.com)

Publication d'information sur le Contrat de Rivière Chéran  
Réalise par : Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (S.M.I.A.C.)  
Mairie, 4 rue Etroite, 74540 Alby-sur-Chéran  
Responsable de la publication : M. Marcel Verney  
Crédit photos : Fédération de Pêche de Haute Savoie, S. Roque, R. Talguen  
Conception et réalisation : Pamplémousse  
Tirage : 12500 exemplaires

